

**AG
2020**

FEDERATION DES VINS DE BERGERAC ET DURAS



Assemblée Générale de la FVBD du vendredi 31 janvier
2020 Pavillon Culturel du Château de MONBAZILLAC

DOSSIER DE SEANCE

Fédération des Vins de Bergerac et Duras

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA FVBD DU VENDREDI 31 JANVIER 2020
PAVILLON CULTUREL DU CHATEAU DE MONBAZILLAC**

1. Eléments statutaires

Comme nous l'avions inauguré l'an passé, la filière viticole Bergerac-Duras se retrouvera pour une grande journée qui réunira les assemblées générales de l'IVBD, de la FVBD et du Négocio le matin suivies d'une grande dégustation du millésime 2019 et d'un déjeuner convivial.

L'après-midi se tiendra une séance plénière qui réunira tous les producteurs, le négoce et les invités de la filière pour une présentation complète.

Dans ce nouveau contexte, nous vous informons que l'assemblée générale de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, ouverte à tous les déclarants de récolte et vinificateurs à jour de leurs cotisations, se tiendra le :

Vendredi 31 janvier 2020 à 9h30 (1)

Pavillon culturel du Château de Monbazillac

Cette Assemblée Générale ordinaire doit se tenir une fois par an entre deux campagnes viticoles. Le vote de chaque adhérent est proportionnel à sa superficie en production de vignes AOC.

Le document ci-joint est donc indispensable pour émarger (présentez le à l'émargement) ou pour donner son pouvoir à un autre producteur.

Organisation de la journée :

- ✓ 8h00 : AG de l'IVBD, salle des associations de Monbazillac
- ✓ 9h30 : ouverture de l'AG FVBD au pavillon culturel du Château de Monbazillac
- ✓ 11h15 : fin de l'AG déplacement vers la salle des fêtes
- ✓ 11h30 La dégustation du millésime à la salle des fêtes de Monbazillac.
- ✓ 12h45 Le déjeuner sera pris sur place en suivant (inscription indispensable).
- ✓ 14h05 Séance Plénière de la Journée Filière regroupant les producteurs, le négoce et les invités au pavillon culturel du Château de Monbazillac

Règles statutaires

Sont convoqués, les opérateurs à jour de leurs cotisations (base des revendications 2018)

L'assemblée générale de l'ODG (FVBD) fonctionne au prorata des superficies en production (la DR comptant pour l'exercice), en comptant 1 voix pour 10 ha en AOC et 1 voix pour 100hl en IGP ;

Les vinificateurs disposent d'une voix chacun.

Toutes les assemblées doivent réunir un tiers des adhérents pour obtenir le quorum.



Emargement

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2018) :

Opérateurs producteurs : 754

Vinificateurs (caves coopératives) : 6

Vinificateurs (négociants) : 4

Total des inscrits : 764

Nombre de voix :

Opérateurs producteurs : 1545 voix AOC et 263 voix IGP

Vinificateurs (caves coopératives) : 5 voix AOC et 121 voix IGP

Vinificateurs (négociants) : 4 voix AOC et 0 voix IGP

Voix totales : 1938

Scrutateurs

Il est procédé à la nomination de 2 scrutateurs en charge du bon déroulement de l'Assemblée et du contrôle des votes.

Sont nommés :

2. Assemblée Générale Extraordinaire :

Ces propositions font suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance de la filière en 2018 et complètent les modifications déjà opérées en janvier 2019.

Le conseil d'administration de la FVBD, valablement réuni le 13 janvier 2020, propose au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire des modifications aux statuts de notre association au sujet du nombre des mandats du président. Cette disposition très ancienne dans nos statuts pose un problème d'organisation par rapport aux mandats de l'interprofession. Il est donc souhaitable de se mettre en cohérence, sachant que le mandat est de toute façon remis en cause chaque année.

Rédaction actuelle :

Article 30 : Attribution des membres du Bureau

Les membres du Bureau, Vice-présidents, Secrétaire général adjoint, Trésorier adjoint, remplacent de plein droit dans leurs fonctions respectives le Président, le Secrétaire et le Trésorier, en cas d'empêchement.

Le Président représente la Fédération dans tous les actes vis-à-vis des tiers, des administrations, et en Justice.

Il ne pourra exercer plus de trois mandats consécutifs.

Il a la faculté de consentir, sous sa responsabilité, toute substitution ou délégation spéciale.

Il assure le bon fonctionnement de l'association.

Il exécute les décisions du Conseil et du Bureau.

Il convoque et dirige les réunions des Assemblées, du Conseil et du Bureau.

Il délivre toute copie ou extrait des procès-verbaux de délibérations.

....

Rédaction proposée :

Article 30 : Attribution des membres du Bureau

Les membres du Bureau, Vice-présidents, Secrétaire général adjoint, Trésorier adjoint, remplacent de plein droit dans leurs fonctions respectives le Président, le Secrétaire et le Trésorier, en cas d'empêchement.

Le Président représente la Fédération dans tous les actes vis-à-vis des tiers, des administrations, et en Justice.

~~Il ne pourra exercer plus de trois mandats consécutifs.~~

Il a la faculté de consentir, sous sa responsabilité, toute substitution ou délégation spéciale.

Il assure le bon fonctionnement de l'association.

Il exécute les décisions du Conseil et du Bureau.

Il convoque et dirige les réunions des Assemblées, du Conseil et du Bureau.

Il délivre toute copie ou extrait des procès-verbaux de délibérations.

....

Proposition du vote par article, à mains levées :

Résultat du vote :

3. Assemblée Générale Ordinaire :

Les documents sont consultables sur le site de la FVBD.

- ✓ Compte-rendu de l'AG du 28 janvier 2019.
- ✓ Compte-rendu d'activité 2018/2019.
- ✓ Compte-rendu financier 2018/2019 par l'expert-comptable et le trésorier de la FVBD.
- ✓ Rapports annuels du commissaire aux comptes.
- ✓ Rapport moral du président.
- ✓ Vote du quitus de gestion.
- ✓ Présentation du budget 2019/2020 et vote.
- ✓ Renouvellement des administrateurs (Cf. bulletin ci-joint)
- ✓ Vote des motions (selon actualité).

4. Compte-rendu de l'AG 2019.

Présentation du Compte-rendu de l'AG du 28 janvier 2019 à Monbazillac qui couvrait l'exercice 2017/2018.

Mise au vote :

5. Compte-rendu d'activité 2018/2019.

Gouvernance - cotisations

Nouvelles cotisations votées en AG le 26 juillet 2019 conformément à l'accord sur le rapprochement avec Duras datant du 7 avril 2015 et un débat sur le financement plus élargi de la protection contre la flavescence dorée (GDON) :

- Stabilité des cotisations à l'hl (0.70 et 0.80€/hl selon les AOC et 0.50€ en IGP Périgord),
- Augmentation des cotisations à l'ha pour Bergerac (14 €) et baisse pour Duras (16€),
- Déploiement d'une cotisation à l'ha **sur toutes les vignes hors AOC en bergeracois** (sur le modèle de Duras) pour financer le GDON, à hauteur de 10 €/ha.
- Maintenir la cotisation « vinificateur » (caves coop et négoce) de 300€.

Cotisations des structures « sœurs » :

- Maintien d'une cotisation spécifique pour le **GDON** du bergeracois (10€/ha) et alignement de la cotisation Duras.

- Maintien d'une cotisation spécifique pour l'**ADELFA** (lutte contre la grêle) de 2€/ha appelée sur toutes les surfaces en vigne (AOC, IGP, VSIG).

Cotisations de la récolte 2018	ODG (€/hl)	ODG (€/ha)	INAO (€/hl)	GDON ou action FD (€/ha)	ADELFA (€/ha)
Bergerac, Côtes de Bergerac (blanc),	0.70	14	0.15	10	2
Côtes de Bergerac (rouge), Monbazillac, Montravel, Haut-Montravel, Côtes de Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac	0.80	14	0.15	10	2
Côtes de Duras	0.80	16	0.15	10	2
Périgord	0.50	14	0.03	10	2
Hors AOC				10	2

A la demande de la section « Côtes de Duras », il a été ajouté une cotisation exceptionnelle pour trois ans de 1€/ha afin d'apporter la contribution de l'AOC au projet de reconstruction du navire « Bonhomme Richard-Duc de Duras ».

Il est rappelé que la récolte 2020 sera le point de convergence de la cotisation de base à l'hectare entre le bergeracois et Duras : 15€/ha pour toutes les AOC et l'IGP Périgord.

Gouvernance – vie de la FVBD

✓ Renouvellement du bureau le 14 février 2019.

	section	FONCTION	CIVILITE	NOM	PRÉNOM
co	Pécharmant	Président	Monsieur	CHADOURNE	Eric
co	Bergerac	Vices Présidents	Monsieur	ALLAIN	Philippe
in	Monbazillac		Monsieur	LAJONIE	Joël
co	Duras	Secrétaire	Monsieur	SOUNALET	Alain
co	Monbazillac	Secrétaire Adjoint	Monsieur	BAROU	Guillaume
in	Bergerac	Trésorier	Monsieur	QUEYRAL	Alain
in	Bergerac	Trésorier Adjoint	Monsieur	LACOSTE	Jean-Jacques
in	Saussignac	Membres	Monsieur	CUISSET	Gabriel
in	Périgord		Monsieur	JOU DE LAS BORJAS	Laurent
in	Rosette		Monsieur	DECOUROUX	Franck
in	Bergerac		Madame	RIVAL	Laurence
in	Pécharmant		Monsieur	ROCHES	Didier
in	Montravel		Monsieur	DEFFARGE	Quentin
co	Monbazillac		Madame	ALEM	Sylvie
co	Bergerac		Monsieur	BARRIAT	Paul-André
co	Duras	Invités : membres bureau exécutif IVBD et co-responsables de section	Monsieur	COMBAUD	Patrice
in	Montravel		Monsieur	HECQUET	Daniel
in	Bergerac		Madame	LANDAT-PRADEAUX	Muriel
in	Monbazillac		Monsieur	LLADOS	Bruno

- ✓ Différentes nominations :
 - CRINAO Aquitaine : nomination de Jean-Jacques LACOSTE, en remplacement de Madame BIREAUD, depuis le 12 août 2019.
- ✓ Les statuts prévoient un minimum de 3 réunions par an. Pour cet exercice, le conseil s'est réuni à 4 reprises :
 - 9 janvier 2019
 - 14 février 2019
 - 16 avril 2019
 - 17 juillet 2019
- ✓ Les administrateurs ont aussi participé à deux Conseils Stratégiques de l'IVBD :
 - 22 octobre 2018 sur l'environnement
 - 6 mars 2019 sur les stratégies de valorisation
- ✓ AG des sections le 26 juillet 2019 : renouvellement des comités de section, vote des conditions de production, vote des cotisations.
- ✓ AG de la section Côtes de Duras le 10 janvier 2019
- ✓ Réunion technique section Pécharmant le 10 septembre 2019

Responsables de section

Conformément aux évolutions statutaires de janvier 2019, certaines sections ont dédoublé le rôle de responsable de section :

Section	Responsables	Missions
Bergerac/Côtes de Bergerac	Jean-Jacques LACOSTE	technique
	Muriel LANDAT-PRADEAU	route des vins/communication
Monbazillac	Guillaume BAROU	IVBD/communication
	Bruno LLADOS	technique/ODG
Côtes de Duras	Patrice COMBAUD	IVBD
	Alain SOUNALET	technique/ODG
Montravel/CMT/HMT	Quentin DEFFARGE	IVBD/communication
	Daniel HECQUET	technique
Pécharmant	Didier ROCHES	technique/communication
	Eric CHADOURNE	IVBD/économie
Rosette	Franck DECOUROUX	globale
Saussignac	Gabriel CUISSET	globale
Périgord	Laurent JOU DE LAS BORJAS	globale

Délégations de la FVBD

- ✓ IVBD, Directoire : Eric CHADOURNE et Paul-André BARRIAT
- ✓ IVBD, bureau exécutif : Philippe ALLAIN, Guillaume BAROU, Paul-André BARRIAT, Eric CHADOURNE, Patrice COMBAUD, Gabriel CUISSET, Franck DECOUROUX, Quentin DEFFARGE, Jean-Jacques LACOSTE, Joël LAJONIE, Muriel LANDAT-PRADEAU,
- ✓ IVBD, conseil stratégique : tous les administrateurs de la FVBD (sauf IGP Périgord).
- ✓ IVBD route des vins : Muriel LANDAT-PRADEAU
- ✓ CRINAO, 7 membres : Sylvie ALEM, Jean-Jacques LACOSTE, Laurence RIVAL, Alain SOUNALET, Eric CHADOURNE, Daniel HECQUET (vice-président du CRINAO), Jean-François FRUTTERO.
- ✓ CNINAO : Daniel HECQUET.
- ✓ CNAOC, 5 membres : Eric CHADOURNE (conseil d'administration), Jean-Jacques LACOSTE, Pierre-Jean SADOUX, Daniel HECQUET, Sylvie ALEM.
- ✓ CN VIN IGP, 1 membre : Philippe ALLAIN
- ✓ CS FranceAgriMer, 1 membre : Eric CHADOURNE.
- ✓ QUALIBORDEAUX, 3 membres : Michel LE NAOUR (conseil d'administration), Laurence RIVAL, Roland LESPINE.
- ✓ Bordeaux-Aquitaine-Restructuration, 4 membres : Michel LE NAOUR, Laurence RIVAL, Fabrice PAUVERT, Eric CHADOURNE
- ✓ CA du Lycée Agricole : Sylvie ALEM et Laurence RIVAL
- ✓ AANA : 1 représentant, Eric CHADOURNE

Commission technique

Deux co-responsables de la commission : Daniel DUPERRET et Gilles GERAULT

Un comité technique composé de Cécile LELABOUSSE et Mathilde VANQUAETHEM (IVBD), Christine LOBRY, François BALLOUHEY et Laurent COLOMBIER (CA24), Christine RIVES et Emmanuel MAUPAS (CA47), Cathy LOURTET et Pierre-Henri COUGNAUD (FVBD).

Structures partenaires

GDON : président Anthony CASTAING

ADELFA : présidente Laurence RIVAL et membre Daniel DUPERRET

Asso du Concours des vins : président Joël LAJONIE

Nouvelles fonctions des organes de gouvernance de l'IVBD (depuis 2018).

- ✓ Le comité stratégique : l'actuel Conseil d'Administration/Assemblée Générale de l'IVBD devient le Comité stratégique de gouvernance.

Son rôle est la définition de la stratégie et de la politique générale à court et moyen terme (communication/économie/production) de la filière + relations avec les instances + vote du budget + accords interprofessionnels.

Il est composé des 40 administrateurs de la FVBD et des 11 administrateurs de la FNBVSO. Mandat de 4 ans renouvelable par moitié tous les deux ans.

2 à 3 réunions par an.

Décisions prises à l'unanimité des deux familles.

- ✓ Le Bureau exécutif : mettre en œuvre la politique définie par le Comité stratégique, veiller à l'application du programme d'action voté par l'AG, surveillance du Directoire...

Il est composé de 18 membres, dont le président de la FVBD et des responsables de section.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

- ✓ Le Directoire : représentation politique de l'IVBD, met en œuvre et exécute le programme d'action, assure la gouvernance commune de la filière.

Il est composé du président de l'IVBD, les deux vice-présidents, les deux présidents en fonction de la FVBD et la FNBVSO.

L'IVBD sera en charge de l'animation et de l'accompagnement des sections de la FVBD, pour leurs actions de communication et de valorisation de leur appellation dans le cadre de la stratégie de l'IVBD.

Nouvelle répartition des missions entre FVBD et IVBD.

Technique :

La totalité des missions et actions techniques actuellement réalisées au sein de l'IVBD seront du ressort de la FVBD. Seules exceptions, les actions menées par les interprofessions au niveau national (exemple les maladies du bois) qui resteront du ressort de l'IVBD.

Communication :

Les missions de communication actuellement réalisées par la FVBD seront regroupées au sein de l'IVBD. Cela concerne :

- ✓ Toutes les opérations locales bénéficiant de dotations du stock-outil FVBD (environ 50 actions par an),
- ✓ Les partenariats avec les produits du Périgord (3 à 5 animations par an),
- ✓ La communication des concours (la gestion technique reste à la FVBD),
- ✓ L'accompagnement des actions de communication des sections,

- ✓ Plus généralement toutes les animations de mise en avant des AOC Bergerac et Duras actuellement réalisées par la FVBD.

Le conseil d'administration précise qu'il est demandé à l'IVBD de maintenir un plan d'action de communication locale via le stock-outil, avec pour objectif d'entretenir un réseau de relais locaux et de prendre position sur notre territoire.

Communication vers les adhérents

- ✓ 2 LDA,
- ✓ 1 agenda
- ✓ 3 bulletins flavescence dorée,
- ✓ 13 fiches info
- ✓ 64 e-mailing du 1/10/2018 au 30/09/2019.
- ✓ Développement du site internet fvbd.fr :
 - 44 articles d'actualité sur la période 1/10/2018 au 30/09/2019
 - Documentation très large sur les cahiers des charges, le VCI, le contrôle interne, l'INAO, les Douanes, l'étiquetage...
 - Les déclarations à faire auprès de l'ODG (bientôt directement en ligne)
 - La vie de la FVBD, les AG, les statuts...
 - Toutes les fiches techniques produites par la FVBD



Synthèse du Contrôle Interne – année 2019

Les AOC du bergeracois

Nombre d'opérateurs contrôlés	115
Surface totale de l'échantillon	2283 ha
Surface moyenne de l'échantillon	19,80 ha
Surface contrôlée sur le terrain	645 ha soit 28%

Les Points contrôlés au vignoble

- De façon systématique :

- l'aire AOC
- les écartements
- les manquants

- En fonction de la période de l'année :

- la hauteur de feuillage
- les règles de taille
- la charge en raisins
- l'encépagement
- le mode de récolte
- l'entretien du sol, l'absence d'irrigation

Les points contrôlés au chai

- la capacité de cuverie
- l'aire géographique
- la présence de matériel interdit
- le stockage des produits conditionnés

Le contrôle documentaire

- ✓ La tenue à jour de la fiche CVI et la liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants
- ✓ Les différentes déclarations prévues au cahier des charges
- ✓ L'enregistrement des contrôles de maturité, des TAVP

- ✓ La tenue des registres de manipulation : entrée des raisins, d'enrichissement, coupage, conditionnement, autres

Les Manquements mineurs

Type de manquement	Nombre
Fiche CVI non à jour	6
Liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants non à jour	3
Surface DR erronée sans impact sur le rendement	2
Registres non tenus (entrées des raisins, conditionnement...)	2

Les Manquements majeurs

Type de manquement	Nombre
Rendements ne tenant pas compte des manquants	9
CVI erroné	1
Mode de taille non conforme/ parcelle non taillée	1 + 1
Absence de déclaration de parcelles en mesures transitoires	1
Surface DR erronée avec impact sur le rendement	1
Liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants non réalisée	1
Règles de taille (charge)	1
Parcelles hors AOC	1
Parcelles en friche	1
Affectation parcellaire non conforme (densité, encépagement)	1

L'AOC Côtes de Duras

Nombre d'opérateurs	19
Surface totale	342 ha
Surface moyenne	18 ha

5 manquements ont été relevés :

- 4 manquements mineurs
- 1 manquements majeurs

Manquements mineurs		Manquements majeurs	
CVI non à jour	1	Encépagement non conforme	1
Surface DR erronée sans impact sur le rendement	1		
Registre de conditionnement non complété	1		
Liste des parcelles ayant plus de 20% de manquants non à jour	1		

L'IGP Périgord

Le contrôle se réalise en deux parties :

- Un contrôle documentaire de l'ensemble des déclarations de récolte. Les points contrôlés sont :
 - ✓ La zone IGP
 - ✓ L'encépagement
 - ✓ L'absence de JVSP
 - ✓ Le lieu de vinification
 - ✓ Le rendement
- Un contrôle analytique et organoleptique des produits.

Le résultat des contrôles :

- ✓ Contrôle documentaire IGP correspondant à la récolte 2018 :
 - 145 déclarations de récolte
 - 1 manquement mineur
- ✓ Contrôle produit sur l'année 2019 :
 - Selon le plan d'inspection, 36 lots (contre 24 en 2018) ont été contrôlés en interne par l'ODG (analyse et dégustation) et 4 en externe par QualiBordeaux (analyse)
 - Le contrôle analytique est 100% conforme
 - Le contrôle organoleptique a relevé 2 manquements mineurs

Synthèse du Contrôle Externe – année 2019

- ✓ Le contrôle Externe est réalisé par Quali-Bordeaux sur l'outil de production et sur le produit (au minimum 1 échantillon/appellation/couleur/an)
- ✓ Le Plan d'Inspection pour le bergeracois est validé depuis le 23 février 2018 (Version E) et le 15 avril 2016 (version B) pour IGP Périgord
- ✓ Le Plan d'Inspection pour l'AOC Côtes de Duras est validé depuis le 13/10/2017 (version D).
- ✓ La synthèse des contrôles **2019** est à la disposition des sections.

Tableau de synthèse des cahiers des charges et des plans d'inspection.

Noms	SIQO	Couleurs	Texte de référence	Plan d'inspection
Bergerac	AOC	blanc/rosé/rouge	décret 2014-708 du 25/06/2014 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Bergerac	AOC	blanc/rouge	décret 2015-498 du 29/04/2015 modifié par arrêté du 8/08/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Duras	AOC	blanc/rosé/rouge	décret 2011-1391 du 26/10/2011	notification INAO du 13/10/2017 - version D
Monbazillac	AOC	blanc	décret 2014-702 du 25/06/2014 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Montravel	AOC	blanc/rouge	décret 2014-1202 du 17/10/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Montravel	AOC	blanc	décret 2014-719 du 26/06/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Haut Montravel	AOC	blanc	décret 2014-718 du 26/06/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Pécharmant	AOC	rouge	décret 2011-1801 du 6/12/2011 modifié par arrêté du 24/04/2017 modifié par arrêté du 4 avril 2018	notification INAO du 23/02/18- version E
Rosette	AOC	blanc	décret 2011-1401 du 26/10/2011 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Saussignac	AOC	blanc	décret 2013-437 du 27/05/2013 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Périgord	IGP	blanc/rosé/rouge	arrêté du 8/11/2013	notification INAO du 15/04/2016 - version B

Gestion des AOC

La réglementation

- ✓ Suivi du contrôle Interne réalisé par la FVBD.
- ✓ Suivi du contrôle Externe réalisé par QB.
- ✓ Suivi des audits de l'ODG réalisé par QB,
- ✓ 1 Réunion tripartite avec l'INAO et QB pour le bon fonctionnement du dispositif de contrôle,
- ✓ Plusieurs réunions ou conférences téléphoniques avec la délégation régionale de l'INAO pour le suivi des dossiers en cours,

Les cahiers des charges

Bergerac et Côtes de Duras : Dépôt du dossier le 29 mai 2019 et finalisé le 15 juillet

La démarche de la FVBD, ODG pour les appellations de Dordogne et pour l'AOC Côtes de Duras (47) est de poursuivre techniquement le travail entrepris par la filière lors de l'étude stratégique de l'IVBD (2016). La production, par l'intermédiaire de la FVBD, a fortement interagi pendant le cheminement de cette étude. Hélas, le gel du printemps 2017, véritable catastrophe économique à l'échelle de nos vignobles, a fortement compromis la mise en route opérationnelle des attendus de l'étude. Il a fallu attendre la fin d'année 2018 pour reprendre le travail initié en 2016.

Lors de l'étude stratégique, deux axes importants concernaient très directement l'évolution de nos cahiers des charges :

- ✓ La segmentation de l'appellation Côtes de Bergerac et la valorisation des appellations communales,
- ✓ L'adaptation de l'appellation régionale « Bergerac » et des « Côtes de Duras », aux évolutions climatiques, et leurs conséquences sur le produit fini, ainsi que la prise en compte d'une évolution lente mais affirmée du lien avec la zone géographique (point 2 – information sur la qualité et les caractéristiques du produit).

Après une longue réflexion, les sections Bergerac/Côtes de Bergerac et Côtes de Duras, ont hiérarchisé les éléments de cette étude stratégique considérant que nous avons deux pas de temps :

- ✓ 1^{er} temps : l'adaptation des cahiers des charges aux conséquences de l'évolution climatique et de leurs répercussions en termes de vinification,
- ✓ 2^{ème} temps : l'évolution stratégique de notre segmentation et la nécessaire reconnaissance des productions les plus identitaires dans la continuité du travail réalisé par les appellations communales Pécharmant et Montravel en rouge, Monbazillac et Saussignac pour les liquoreux, Rosette et Montravel pour les blancs.

Le premier temps, objectif court-terme (2020), se concentre donc sur deux appellations : Bergerac et Côtes de Duras, ainsi que sur trois points essentiels :

- ✓ La liste des cépages accessoires.
- ✓ La question des assemblages,
- ✓ Les pratiques œnologiques applicables aux vins rosés,

Enfin, l'ODG a souhaité mettre en cohérence les cahiers des charges des AOC Bergerac et Côtes de Duras (exemple sur la problématique assemblage). La gestion commune de ces appellations au sein du même ODG et la présence d'opérateurs communs ont favorisé cette démarche.

Situation du dossier en janvier 2020 : le CR INAO a validé le projet en septembre, le CN INAO a nommé une Commission d'Enquête en novembre, la commission s'est réunie début janvier 2020 et va venir rencontrer les deux sections fin mars 2020.

IGP Périgord : dépôt du dossier 19 septembre 2019

Aujourd'hui, mentalités et réglementations ont évolué dans le sens d'une véritable prise en compte des considérations environnementales et climatiques. Si des pratiques culturelles plus respectueuses ont été engagées par les producteurs ces dernières années, la recherche et la création variétales apportent de nouvelles réponses. Désormais, il est possible de produire des vins à partir de variétés qui s'adaptent mieux au changement climatique, mais également de réduire les intrants nécessaires à cette production.

Face à ces enjeux, la FVBD (ODG pour l'IGP Périgord) a souhaité pouvoir s'inscrire dans une démarche proactive, en intégrant à son cahier des charges une condition de production particulière : produire des vins de qualité à partir d'un encépagement inédit, c'est-à-dire de variétés de vigne à raisin de cuve en adéquation avec le changement climatique mais aussi avec l'aggravation des dégâts sanitaires constatés ces dernières années (mildiou en particulier).

Hormis des aptitudes environnementales certaines, les vins produits à partir de ces variétés rigoureusement sélectionnées ont également pour particularité de conforter le lien à la zone géographique tel que détaillé dans le cahier des charges actuel. **Ce cahier des charges nous indique deux éléments forts : des printemps humides qui ont pour conséquence le développement potentiel de maladies cryptogamiques et des étés qui peuvent être très chauds en particulier sur les causses à l'Est du département.**

En conclusion, et pour ces raisons, les producteurs de l'IGP Périgord demandent l'ajout de nouvelles variétés dans leur cahier des charges, et s'en justifient dans les différents points développés dans le dossier. ces variétés de vigne à raisin de cuve pour l'IGP Périgord sont les suivantes :

- A, Cabernet Blanc B
- B, Cabernet Cortis N
- C, Monarch N
- D, Muscaris B
- E, Solaris B
- F, Souvignier gris B
- G, Soreli B
- H, Artaban N
- I, Floréal B
- J, Vidoc N
- K, Touriga National N
- L, Verdejo B

Situation du dossier en janvier 2020 : la demande a été prise en compte par l'INAO. Une première instruction a été engagée par les services de la délégation régionale. Nous avons produit de nouveaux éléments complémentaires. Le dossier devrait être présenté au prochain CN INAO des vins IGP.

Le vignoble

- ✓ Nouveau système des « autorisations de plantation » mis en place au 1^{er} janvier 2016. Bilan de la campagne de plantation nouvelle en 2019 :
 - 110 ha de contingent en AOC et IGP (dont 5 pour l'AOC Rosette)
 - 42 demandes (contre 75 en 2016, 50 en 2017 et 47 en 2018), aucun dossier refusé.
 - 47.7628 ha de surface totale demandée contre 74.45 ha en 2018 et 43,7445 ha en 2017.
 - Validation du contingent de plantation 2020 (AOC et IGP) de 100 ha.
- ✓ Diffusion d'information concernant VITIPLANTATION et assistance aux producteurs pour la création de leur compte.
- ✓ Restructuration : Le conseil spécialisé de FRANCEAGRIMER qui s'est réuni le 18 juillet 2018 a validé le plan collectif AQUITAINE. Ce troisième plan triennal couvre la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2021. La FVBD suit ce plan en collaboration avec « Bordeaux Aquitaine Restructuration » et FranceAgriMer.
- ✓ Aide aux opérateurs pour les dossiers OCM : restructuration et investissement.
- ✓ Protection du vignoble face au gel : suivi d'un appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine pour des aides aux investissements pour les viticulteurs souhaitant mettre en place une protection physique.
- ✓ Mesures transitoires prévues au CDC de « Bergerac » : Les réductions de surfaces selon les échéanciers prévus au cahier des charges de l'AOC Bergerac (depuis le décret n° 2009-1217 du 9 octobre 2009) dans le cadre des mesures transitoires liées aux densités de plantation sont entrées en vigueur pour la récolte 2019. Ces mesures transitoires concernent le devenir des vignes qui ne respectent pas les densités de plantation du cahier des charges. Depuis 2010, lors des contrôles internes, vous avez été informés de ces dispositions ; au moment de la récolte nous avons informé les producteurs concernés.

La production de vin

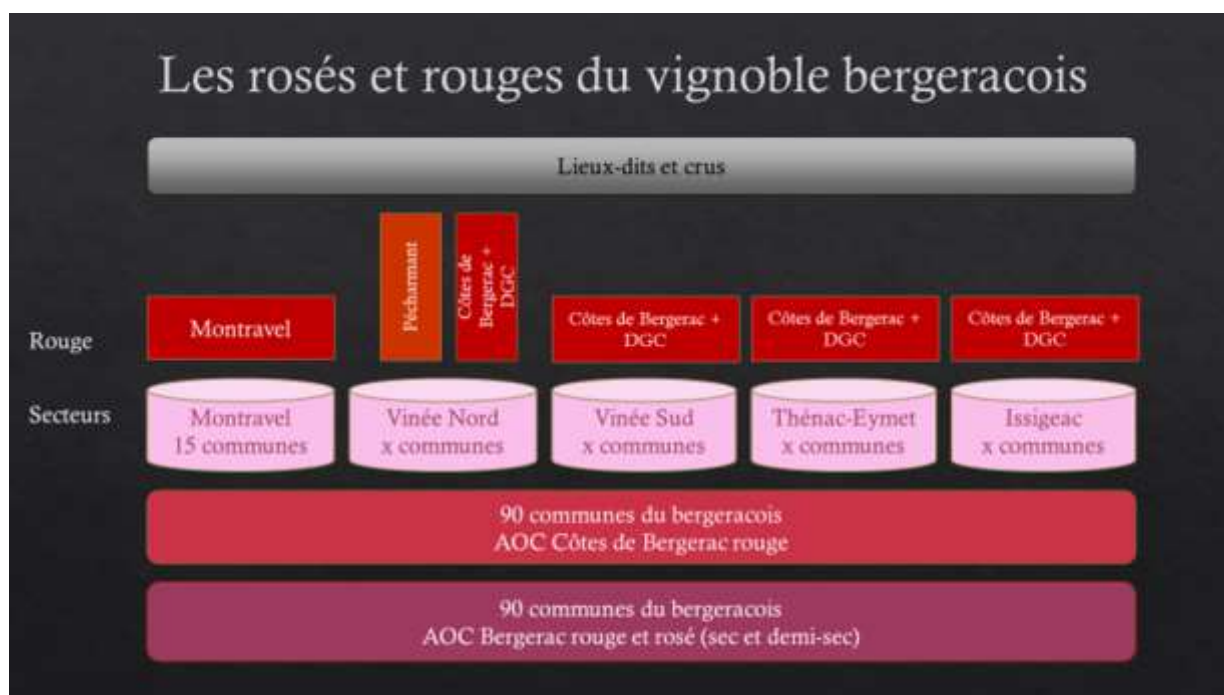
- ✓ Préparation des conditions de production 2019 (suivi des Indices de Maturité) et gestion de la demande d'enrichissement du millésime 2019 via la nouvelle plateforme internet mis en place par la DRAAF avec la DIRECCTE et l'INAO,
- ✓ Changement de dénomination AOC vers IGP : le dossier de « déclassement » (terme impropre, il faudrait plutôt parler de changement de dénomination) entre AOC Bergerac et IGP Périgord. Cette procédure a été calquée sur celle entre Côtes de Duras et Atlantique mais avec un renfort de contrôle à la demande de la section IGP Périgord.
- ✓ TAVT des vins enrichis (AOC Monbazillac) : les éléments du dossier « enrichissement des vins présentant un TAVT de plus de 15% vol » ont été très régulièrement exposés dans les différentes AG. Rappelons que ce dossier date de 2014 mais prend sa source à l'origine de la modification de l'OCM viticole en 2008 (Cf. mémo du directeur du 24 février 2016). Conformément aux décisions prises par le comité de section Monbazillac, par l'assemblée générale de la section Monbazillac s'appuyant sur la pétition de décembre 2014, de faire modifier le cahier des charges de l'appellation Monbazillac afin d'y réintroduire la possibilité d'enrichissement y compris par

Segmentation

Rappel des propositions du conseil : projet d'une segmentation à trois niveaux :

- ✓ Bergerac (cahier des charges réadapté pour être conforme avec une AOC régionale),
- ✓ Côtes de Bergerac « classique »,
- ✓ Côtes de Bergerac + DGC (2 ou 3 zones, à ce stade les noms évoqués sont purement hypothétiques).

Le projet reste piloté par la section Bergerac/Côtes de Bergerac en relation avec l'INAO. Le dossier global a finalement été coupé en deux parties : Bergerac et Côtes de Duras (Cf page 15) et le projet des Côtes de Bergerac + DGC (Cf présentation de Didier CAPURON en deuxième partie de la journée filière)



Les dossiers techniques

Projets techniques pour 3 ans.

Avec cette nouvelle gouvernance de la filière, mise en place au 1^{er} octobre 2018, les missions de la FVBD se sont concentrées sur nos activités de gestionnaire des AOC/IGP et sur les actions techniques.

Plus précisément, le rôle de la FVBD est de mettre en place une veille technique couplée à une analyse de la production locale afin d'alimenter la phase de réflexion du comité stratégique de l'IVBD au sujet des évolutions techniques pouvant impacter notre production.

Dans un deuxième temps, la FVBD se charge des expérimentations nécessaires et des dossiers de modifications/créations de nos cahiers des charges.

Enfin, la FVBD reste responsable de la mise en œuvre du suivi et des contrôles des AOC/IGP dans le cadre de sa mission d'Organisme de Défense et de Gestion.

Les dossiers techniques prioritaires :

Sur la base d'un travail engagé en 2018 et repris par le conseil d'administration et par le comité technique, voici la liste des dossiers en cours :

- ✓ Révision des cahiers des charges de Bergerac et Côtes de Duras (vins rosés),
- ✓ Segmentation des AOC du bergeracois et projet de DGC,
- ✓ Etudes pour l'implantation de cépages à des fins d'adaptation au réchauffement climatique (1^{ère} étape en IGP)
- ✓ Travail de fond sur nos cépages autochtones pour affirmer l'originalité de nos AOC (Mérille, Muscadelle...),
- ✓ Evolution du contrôle qualité, formation continue des dégustateurs,
- ✓ Profils produits,
- ✓ Mise en place d'un SIG,
- ✓ Production de statistiques et d'états récurrents des données de la production.

Liste complétée par les dossiers plus horizontaux ou en collaboration :

- ✓ L'environnement via les dossiers de la Fabrique des transitions (LIT homologué par VITIREV),
- ✓ Le développement des certifications (HVE, BIO...),
- ✓ Le suivi des expérimentations des cépages résistants.

	les chantiers techniques prioritaires			
	les blancs	les cépages	la segmentation	l'environnement
Réalizations 2016/2017	1. Caractérisation et typologie des vins blancs sucrés	1. Variétés résistantes (plantation des premières parcelles)	1. Etude stratégique IVBD suivie du projet de la section Bergerac/Côtes de Bergerac	1. BATVITI
	2. TAV Monbazillac	2. Evolution de l'encépagement local : Mérille, Muscadelle...		2. Bio-Contrôle
				3. Réduction des phyto : DEPHI, groupe 30000,
				4. Biodynamie : conférences et formations
				5. HVE : développement et formations
				6. GDON : objectif réduction des insecticides
Projets majeurs 2018/2021	3. Transferts de connaissances des itinéraires techniques : fiches techniques, visites techniques, minis-colloques, communication externe,	3. Développement du réseau des parcelles plantées de variétés résistantes	2. Animation des groupes "terroirs" dans le cadre d'une hiérarchisation "village" ou "DGC"	1 à 6 : suivi des actions engagés et développement
	4. Colloque à vocation national des vins sucrés	4. Etudes (production, arômes...) à partir des cépages locaux : Fer, Chenin, Ugni-blanc, continuer le travail sur Mérille et Muscadelle	3. Caractérisation des segments : socle, plaisir, terroir, premium...	7. Projet Pécharmant pour une agro-écologie à l'échelle d'une appellation (4 communes)
		5. Renforcer la communication technique sur les maladies du bois	4. Montage dossier INAO	
			5. performance technico-économique du niveau 1 de la segmentation (Bergerac)	
Fil rouge environnement	Energie	Adaptation au réchauffement climatique	Paysages	
		Diminution des Intrants	Climat	
			Biodiversité	
Fil rouge économie	Typologie des exploitations, études des coûts			
Dossiers en attente	les blancs secs	les nouveaux cépages		

Ces projets s'inscrivent dans le cadre plus large des missions de la FVBD que nous rappelons ici :

L'ODG

- ✓ La FVBD est reconnue ODG (Organisme de Défense et de Gestion) depuis juillet 2007 par l'INAO pour toutes les AOC viticoles du bergeracois, Duras et Périgord. Les statuts prévoient la gestion des AOC en 8 sections (Bergerac, Monbazillac, Pécharmant, Montravel, Saussignac, Rosette, Côtes de Duras et IGP du Périgord) chargées du cahier des charges et des conditions de production annuelles.
- ✓ La FVBD a donc un rôle charnière entre le collectif (les sections) et l'individuel (les opérateurs) pour traduire les demandes des sections sous un format utilisable par les producteurs : écrire les cahiers des charges en relation avec l'INAO puis le Plan d'Inspection avec l'Organisme d'Inspection.
- ✓ La FVBD est donc l'interlocuteur privilégié des producteurs pour leur identification, suivi d'habilitation, suivi du CVI, revendication des volumes en AOC/IGP, mise en place des échéanciers, autocontrôles, contrôle interne, suivi des manquements...

Communication aux opérateurs

- ✓ L'ensemble de cette mission technique se traduit par un renforcement de la communication technique auprès des adhérents par le biais du site internet fvbd.fr, de newsletter régulières (hebdomadaire), de Lettre des Adhérents 3 à 4 fois par an,
- ✓ Mise en place de la transition numérique via une plateforme internet interactive (en projet).

Services aux opérateurs

Parallèlement aux missions techniques, la FVBD développe aussi des services aux opérateurs avec pour objectif de leur simplifier la vie professionnelle. Ces services peuvent prendre plusieurs formes parmi lesquelles :

- ✓ La distribution de CRD et de capsules neutres,
- ✓ Gestion de la PLV et stock-outil pour le compte de l'IVBD,
- ✓ Vente de différents matériel et emballages,
- ✓ Accompagnement des viticulteurs dans leurs démarches administratives auprès des Douanes, de Qualibordeaux, de FranceAgriMer...
- ✓ Etude de dossiers contentieux en collaboration avec l'avocat de la FVBD,
- ✓ Accompagnement technique terroir-plantation,

Le comité technique

Les nouvelles missions techniques de la FVBD s'articulent autour du travail d'un comité technique chargé de coordonner ces actions et de rendre compte au conseil. Il est composé de deux administrateurs de la FVBD (Daniel DUPERRET et Gilles GERAULT) et des techniciens et ingénieurs de la FVBD, de l'IVBD, de la CA24 et de la CA47. Ponctuellement ce comité peut élargir ses membres en fonction des sujets.

Nous travaillons aussi avec le comité des œnologues en particulier pour les indices de maturité.

De nombreux sujets restent gérés par les structures partenaires, la FVBD effectue un travail de coordination et d'information des adhérents.

BATVITI

Les chauves-souris au service du biocontrôle en viticulture

En ce début de XXI^e siècle, l'agriculture est en pleine mutation. Ainsi, dans un contexte de développement durable et dans le cadre du projet Ecophyto, de nombreuses méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires se sont développées. La lutte par confusion sexuelle en fait notamment partie. Cependant, son efficacité reste parfois insuffisante.

C'est pourquoi le projet BatViti a été mis en place en 2016 par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne et vise, sur une période de 5 ans, à développer une lutte par conservation en favorisant l'implantation des chauves-souris au sein des vignobles comme auxiliaire de culture.

Ce projet a ainsi pour but de valoriser la prédation de l'Eudémis, un papillon ravageur de la vigne, par les chauves-souris.

Les premiers résultats sont très encourageants et s'inscrivent parfaitement dans le programme de transition agro-environnementale engagé par la filière viti-vinicole de Bergerac et Duras. Ce travail est co-financé par la FVBD avec le concours des Départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

Suivi du projet : résultats attendus pour l'échéance 2022.

Doc pdf consultable sur le site de la FVBD.



EQUILIBRE DES VINS DE MONBAZILLAC

Essai de modification de l'équilibre « alcool-sucre-acidité » pour l'élaboration des vins de Monbazillac via le TAVA minimum (taux d'alcool).

Objectif de l'essai :

Face à l'impossibilité de chaptaliser les moûts destinés à l'élaboration de vins liquoreux au-delà de 15% vol., l'objectif de l'essai est d'évaluer les possibilités de réaliser des vins à sucres résiduels sur un profil « Liquoreux » sans chaptalisation, avec de plus petits degrés alcooliques et une quantité de sucres résiduels relativement importante.

La FVBD a demandé à la Chambre d'Agriculture de la Gironde cette expérimentation afin de trouver une solution technique en particulier pour les petits producteurs vinifiant en propriété.

L'essai a été mené pour la deuxième année consécutive. Les dégustations ont été réalisées mais l'ensemble des données ne sont pas traitées. Le financement de cette opération a été assuré par l'IVBD (1^{ère} année) et la FVBD.

Suivi du projet : travail terminé, compte-rendu définitif en cours. Diffusion d'information à court terme (année 2020).

Doc pdf disponible à la FVBD prochainement.



LA MERILLE

La Mérille, les racines du Bergeracois ; Projet de création d'un conservatoire dédié à ce cépage périgourdin.

Conservatoire réalisé par les techniciens de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne dans le cadre de la commission technique FVBD/IVBD et son co-financement.



Après de nombreuses restructurations au sein du vignoble bergeracois, les cépages autochtones tendent à disparaître. Certains viticulteurs les ont cependant conservés. Les rôles d'un conservatoire de cépages sont divers. Les objectifs principaux de ce travail sur la Mérille N initié en 2017 (aussi appelé Périgord N) sont la préservation et l'entretien de la diversité génétique de l'encépagement.

La FVBD participe au co-financement de ce travail aux côtés de la CA24 et avec le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pourquoi un conservatoire :

- Préservation d'un cépage autochtone
- Entretien de la diversité génétique de l'encépagement
- Requier des souches non clonées uniquement
- Explorer sa sensibilité aux maladies et sa résistance à la sécheresse

La Mérille aujourd'hui :

- Autorisée dans les cahiers des charges des AOC du bergeracois
- Particularité historique de ce vignoble
- Actuellement très peu planté (moins de 5 ha)
- Le conservatoire a été planté en 2018 et 2019, environ 40 individus différents répétés 5 fois minimum

Propriétés de la Mérille : plusieurs réponses aux difficultés de demain

Agronomie

- 👉 Sensibilité moindre aux maladies cryptogamiques (Mildiou, Oïdium...)
- 😊 Résistance à la sécheresse
- Faible taux de coulure
- Potentiel de production important (« grosses grappes et beaucoup de jus »)
- Aptitudes agronomiques assurant des rendements réguliers

Œnologie

- 😊 Production de vins moins riches en alcool (entre 11° et 12°) et ainsi proposition de cuvées plus légères
- Fraîcheur prononcée 👉
- Faible intensité aromatique (point à optimiser dans la recherche de nouveaux clones)
- Couleur plus marquée au vin (point encore mal défini)

Suivi du projet : travail à moyen et long terme (5 à 10 ans).

Doc pdf disponible sur le site de la FVBD

LUTTE CONTRE LA FLAVESCE DORÉE

Objectif principal : Mettre en œuvre la lutte aménagée contre la Flavescence Dorée sur l'ensemble des communes couvertes par le GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Bergeracois, soit 82 communes dans le périmètre de lutte obligatoire. Rappelons que la FVBD a en charge la gestion et l'animation de ce GDON qui par ailleurs bénéficie de son financement propre via une cotisation de 10€/ha payée par les producteurs.

Les réalisations de 2019

Situation de la lutte obligatoire en 2019 : 53 communes ou parties de commune sont classées à 2+1 ou 1+1 traitements soit 8800 ha.

Le piégeage a été mis en place sur ces 53 communes pour déclencher le dernier traitement seulement si c'est nécessaire. Protocole « Pyrèvert », unique en France, pour mettre en œuvre la lutte aménagée en viticulture biologique en collaboration avec AGROBIO, CA24 et FREDON.

La prospection a été réalisée sur 55 communes.

Autres réalisations :

- Suivi des parcelles contaminées en 2018.
- Information des viticulteurs et techniciens.
- Contrôle d'arrachage des pieds et parcelles FD.

Economies de traitements :

Grace aux évolutions du nombre de traitements par commune obtenues en 2019 et au non déclenchement du dernier traitement, on a économisé cette année 5818 ha en Bergeracois, soit 27.5% de la surface totale en traitement, et 1460 ha à Duras, soit 45% de la surface totale en traitement.

Suivi du projet : travail de longue haleine, maintien de la lutte aménagée pour réduire le nombre de traitements obligatoires sur la plus grande superficie possible.

Doc pdf disponible sur le site de la FVBD

SEGMENTATION

Ce travail issu de l'étude stratégique de la filière s'inscrit dans un temps long. Pour mémoire en voici l'architecture générale. Les tableaux en page 19 reprennent les segments par couleurs.



Le projet dans son ensemble

- ◆ 1^{er} étage : l'AOC Régionale « Bergerac » en rouge rosé et blanc dévolue au marché de la Grande distribution évoluant au niveau des IGP régionale (Pays d'Oc ou Atlantique)
- ◆ 2^{ème} étage : l'AOC de Terroir « Côtes de Bergerac » en rouge et blanc sucré (recherche de valeur ajoutée pour les vignerons)
- ◆ 3^{ème} étage : les AOC Communales « Montravel », « Rosette », « Pécharmant », « Saussignac », « Monbazillac » et les « Côtes de Bergerac » avec une DGC avec toutes les opérations (production, élevage, mise en bouteille) en zone d'AOC
- ◆ 4^{ème} étage : les lieux-dits et les crus (attention le terme Grand Cru ne nous sera pas attribué)

Notons que les vins de l'IGP « Périgord » se positionnent en parallèle à cette segmentation d'AOC, offrant une alternative technique et commerciale aux opérateurs.

L'AOC « Côtes de Duras » n'est pas impactée par ce projet.

Au-delà de ce projet de segmentation, les sections « Bergerac » et « Côtes de Duras » avaient identifié des points sensibles dans leurs cahiers des charges respectifs. Elles ont donc aussi souhaité modifier leurs cahiers des charges à la marge en particulier autour des vins rosés (utilisation des charbons œnologiques, incorporation de raisins blancs dans les assemblages, plus d'assemblage obligatoire...).

L'ODG a donc présenté un dossier à l'INAO fin août 2019, une commission d'enquête de l'INAO a été nommée en novembre 2019. Le travail est en cours.

Suivi du projet :

Pour les cahiers des charges « Bergerac » et « Côtes de Duras », la commission d'enquête de l'INAO sera sur le terrain en mars 2020. Résultats attendus pour la récolte 2021.

Pour les DGC, la commission « Côtes de Bergerac » poursuit son action en 2020 en s'appuyant sur la présentation technique réalisée par Didier CAPURON lors de l'AG du 31/01/2020.

ZNT

Rappel du contexte, Loi EGALIM et Charte phyto

Adoptée en octobre 2018, la loi EGAlim contient des obligations à l'égard de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Elle a ainsi prévu de **conditionner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à des mesures de protection des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées** (à l'exclusion des produits de biocontrôle et des produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque), mesures cependant adaptables.



La loi prévoit que les **utilisateurs de produits phyto ont l'obligation de formaliser ces mesures dans une charte d'engagements** à l'échelle départementale après concertation avec lesdites personnes.

En résumé, le texte de loi prévoit à ce stade que l'usage de produits phyto s'effectuera dorénavant conformément aux mesures de protection contenues dans les chartes d'engagements établies par les utilisateurs.

Peu de temps après la publication de la loi et durant toute l'année 2019, des chartes ont donc été publiées dans nombre de départements, conformément à la lettre du texte et sans attendre la parution du décret devant être pris pour préciser les conditions d'application de cet article de loi. Toutes ces chartes prévoyaient un certain nombre de **dispositions permettant d'éviter l'instauration de ZNT** (zones non-traitées).

Puis le 26 juin 2019, le Conseil d'Etat a annulé **en partie** l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et instituant notamment des zones non-traitées à proximité des points d'eau, suite à un recours d'associations environnementales, au motif que **l'arrêté n'assurait pas une protection suffisante de la ressource en eau, et ne contenait pas de mesures destinées à protéger les riverains**.

La décision de la haute juridiction contenait également une **injonction** à destination du Gouvernement de prendre les mesures réglementaires nécessaires (à savoir un nouvel arrêté) dans les **6 mois** qui suivaient.

Aussi, en application de la décision de justice, et de la loi EGAlim, le Gouvernement a soumis à la consultation publique un **projet de décret traitant des chartes d'engagements** et un **projet d'arrêté traitant de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** (modifiant et complétant ainsi l'arrêté de 2017 susmentionné). Cette consultation publique s'est tenue du 9 septembre au 4 octobre 2019 et **le 29 décembre, le décret et l'arrêté ont été publiés au Journal officiel de la République française**, avec une **entrée en vigueur au 1er janvier 2020**.

Situation à fin janvier 2019 : la charte départementale de la Dordogne est en cours de réalisation. Le Préfet a engagé des réunions publiques sur ce thème. L'application devrait intervenir avant le début des traitements de la campagne 2020.

PROJET PECHARMANT

Territoire de l'AOC Pécharmant : pour un environnement partagé de qualité !

« AOC Pécharmant, un territoire vivant et solidaire à haute valeur environnementale ».

Il s'agit d'une démarche territoriale de co-construction multi-acteurs innovante. Son objectif est de mettre en place une Haute Valeur Environnementale (HVE), dans un vignoble enclavé dans la commune de Bergerac et sa proche périphérie, en étant vecteur de solidarité territoriale et promotionnelle.



Description des travaux : L'objectif de la section est d'accompagner 100 % des viticulteurs à la certification HVE3 ou AB d'ici 5 ans. Le projet s'inscrit dans une démarche transversale et partagée s'appuyant sur un travail collaboratif entre les acteurs du territoire. Deux mesures imbriquées : le diagnostic écologique et paysager du territoire et le diagnostic des exploitations sur base du référentiel HVE. Au travers de formations et groupes de travail, les exploitations pourront réaliser des actions en lien avec les citoyens et les besoins du territoire. Deux ans seront dédiés à cette sensibilisation et aux actions collectives et individuelles. Territoire péri-urbain, la section répond à la demande croissante des citoyens d'une qualité environnementale de leur cadre de vie. Ainsi la restauration d'infrastructures écologiques, l'intégration d'une haute valeur environnementale par les exploitations, **l'arrêt d'utilisation de produits de traitement classés CMR** amèneront le territoire à devenir un **territoire vivant et solidaire à haute valeur environnementale**. Projet « vitrine » et reproductible **cette action sera transférable aux autres sections du territoire de Bergerac Duras**. Les vigneron s'entourent de divers partenaires pour mettre en œuvre ce projet : la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CAUE, divers experts...

Le cofinancement est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine et par VITIREV.

Les étapes

Pré-diagnostic écologique et paysager du territoire (printemps 2020)

Diagnostic des exploitations sur base du référentiel HVE (en cours).

Animation territoriale : organisations d'ateliers, sensibilisation (à partir de juin 2020).

Implantation d'infrastructures écologiques, certification des exploitations (automne 2020).

Suivi du dossier : pour fin 2020 Diagnostic du territoire (cartographie). Suivi des intrants Suivi des certifications. Bilan annuel du projet.

DIVERS DOSSIERS

Étiquetage

Un certain nombre de difficultés au sujet de l'étiquetage des vins sont constatées. Il semble que de nombreux viticulteurs ne connaissent pas ou n'appliquent pas les règles générales et/ou particulières d'étiquetage des vins à AOC. Une fiche technique est en cours de réalisation par la FVBD qui serait envoyée à tous les producteurs pour leur faire un rappel. Ce travail sera renforcé en 2020 avec la présence d'un stagiaire en Master de droit de la vigne et vin pendant 3 à 4 mois.

Dans un deuxième temps, en fonction des situations rencontrées sur le terrain, des courriers plus personnalisés pourront être envoyés aux viticulteurs contrevenants.

Solidarité avec l'Aude :

Les vignerons de Bergerac et Duras ont participé activement à une journée de solidarité en donnant une journée de leur temps pour aider leurs collègues suite aux inondations qui se sont produites les **15 et 16 octobre 2018 dans l'Aude**, après un violent épisode méditerranéen survenu dans la nuit du 14 au 15 octobre.

La FVBD a donc confirmé sa participation à une journée de solidarité le **mercredi 16 janvier 2019**.

Dégâts du gibier

La Fédération Départemental des Chasseurs, nous demande chaque année une mise à jour des bases de calcul pour les indemnisations des dégâts du gibier. Ces informations doivent permettre de valider un tarif au plus juste pour la campagne viticole.

Formation des dégustateurs

Notre ODG a confié les examens organoleptiques du contrôle externe prévu au Plan d'Inspection des vins en AOC du bergeracois, des vins AOC Côtes de Duras ainsi que des vins IGP Périgord, à QUALIBORDEAUX organisme d'inspection.

Les dégustateurs, pour intégrer la liste, doivent être habilités pour participer aux dégustations et à ce titre doivent être régulièrement formés et testés.

L'obligation de formation des dégustateurs est formalisée dans les plans d'inspection en vigueur (FVBD validé le 23/02/2018, Côtes de Duras le 13/10/2017 et Périgord 15/04/2016). L'objectif est de développer la perception et l'identification des différents défauts susceptibles d'être présents dans le vin.

Pour assurer cette obligation, nous avons mis en place un premier module de formation sous la forme d'un test d'aptitude obligatoire pour tous les dégustateurs ou candidats, suivi d'une formation plus lourde pour les dégustateurs qui présenteraient des lacunes.

SIG

Système d'Information géographique en collaboration avec la CA24 nous permettant de cartographier diverses problématiques (contrôle interne, lutte phyto, accident climatique, encépagement, terroirs...). Ce dispositif sera pleinement opérationnel quand le CVI à jour nous sera communiqué.

Fiches techniques :

Réalisations de nombreuses fiches à thèmes (13 en 2019) concernant les actions de l'ODG : contrôle interne, conditions de production, VCI, mesures transitoires...

Par ailleurs, nous pouvons réaliser des fiches avec nos partenaires techniques sur les thèmes en lien avec la viticulture, l'œnologie, l'environnement...

Indices de maturités :

Suivi d'un réseau de parcelles pour assurer l'alimentation de résultats analytique dans le cadre des commissions de maturité (suivi de l'enrichissement). Plateforme enrichissement de la DRAF en lien avec la DIRRECTE et l'INAO.

Monbazillac, lauréat du budget participatif du département de la Dordogne !

"Des arbres fruitiers pour tous"

Le projet **"Des arbres fruitiers pour tous, dans le vignoble de Monbazillac"**, initié par un groupe de vignerons de Monbazillac, avait été sélectionné par la commission citoyenne (115 membres) pour faire partie des 360 projets soumis au vote (sur 690 idées déposées) pour le premier BUDGET PARTICIPATIF du Conseil Départemental de la Dordogne. Ce projet a donc été soumis au vote des périgourdins en fin d'année 2019.

Le projet de nos vignerons de l'appellation Monbazillac a été retenu par les concitoyens dans le cadre du budget participatif du Conseil Départemental ! la FVBD servira donc de support financier et technique pour ce dossier qui se réalisera en 2020.

RAPPEL : De quoi s'agit-il : Planter entre 700 et 800 arbres fruitiers, en libre accès pour tous, sur les **5 communes du vignoble de l'appellation Monbazillac** en bordure de parcelles de vigne et à proximité de voiries ou de chemins ruraux. Des fruitiers fédératifs où chacun sera libre de se servir gratuitement en fruits et qui seraient identifiés par un panneau « Fruits pour tous - Servez-vous !! ». Projet éco-citoyens, pour promouvoir le bien manger et la biodiversité.

Valorisation des AOC

La FVBD participe aux actions de communication et d'événementiels réalisées par les sections en accords avec l'IVBD. Le développement est repris dans le compte-rendu d'activité de l'IVBD.



PRODUCTION des AOC et IGP en 2018

2018	Superficies	Volumes
AOC du bergeracois	10 124 ha	455 907 hl
AOC Côtes de Duras	1 287 ha	70 405 hl
IGP Périgord	362 ha	26 319 hl

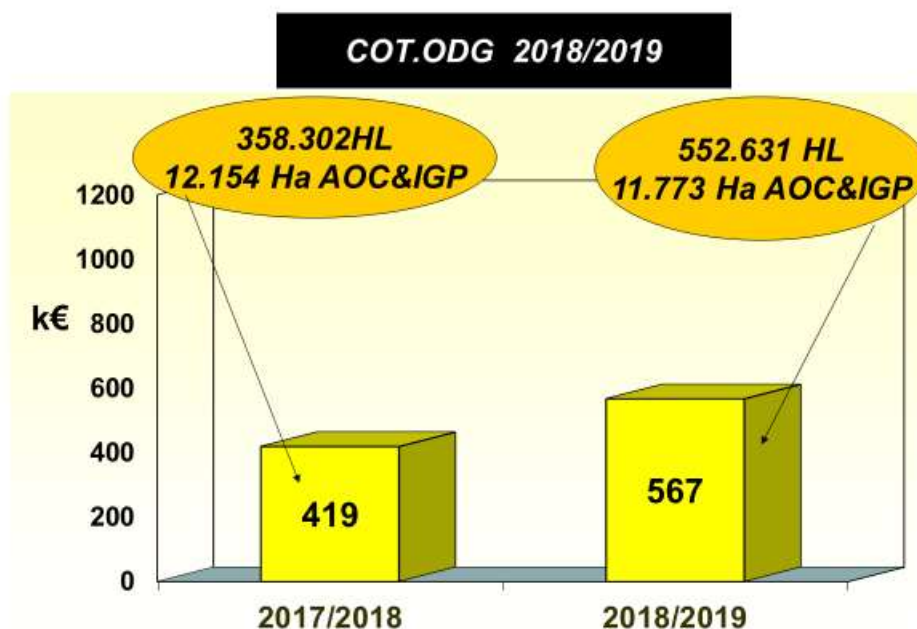
Détail de la production par SIQO en 2018 :

	DREV 2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
BERGERAC SEC	886,3073	216	49292,51	55,62	67+10(VCI)
BERGERAC ROSE	965,034	199	52871,11	54,79	62+10 (VSI)
BERGERAC ROUGE	3927,9914	331	188260,21	47,93	60+8 (VCI)
COTES BERGERAC BLANC	1281,1755	190	64546,6	50,38	55+8 (VCI)
CBB issus du coef. K			2087,1		
COTES BERGERAC ROUGE	107,8391	37	4200,59	38,95	50
MONTRAVEL	67,5151	23	3311,69	49,05	64
COTES MONTRAVEL	29,0812	14	1278,68	43,97	52
HAUT MONTRAVEL	2,2963	2	44	19,16	25
MONTRAVEL ROUGE	21,9074	12	899,24	41,05	50
PECHARMANT	417,7061	35	19657,75	47,06	54
ROSETTE	43,7768	16	1485,3	33,93	50+5(VCI)
SAUSSIGNAC	32,8837	20	629,6	19,15	25
MONBAZILLAC	2264,0166	98	65748,04	29,04	30+3 (VCI)
MONBAZILLAC SGN	75,9655	11	1594,92	21,00	30+3 (VCI)
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC	10 123,4960		455 907,34		
COTES DE DURAS BLANC SEC	416,0979	37	23798,22	57,19	66+6 (VCI)
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	30,2272	12	1531	50,65	55
COTES DE DURAS ROUGE	702,9036	47	37266,48	53,02	60+6 (VCI)
COTES DE DURAS ROSE	137,5885	23	7809	56,76	66
SOUS-TOTAL AOC DURAS	1 286,8172		70 404,70		
TOTAL AOC	11 410,3132		526 312,04		
IGP PERIGORD BLANC	75,0294	43	6272,36	83,60	120,00
IGP PERIGORD ROSE	50,6805	31	4272,82	84,31	120,00
IGP PERIGORD ROUGE	236,5121	57	15774,16	66,69	120,00
SOUS-TOTAL IGP	362,2220		26 319,34		
VSIG BLANC	250,0582	119	17044,39		
VSIG ROSE	136,154	71	12748,24		
VSIG ROUGE	205,8416	93	15304,25		
SOUS-TOTAL VSIG	592,0538		45 096,88		
TOTAL GENERAL	12 364,5890		597 728,26		

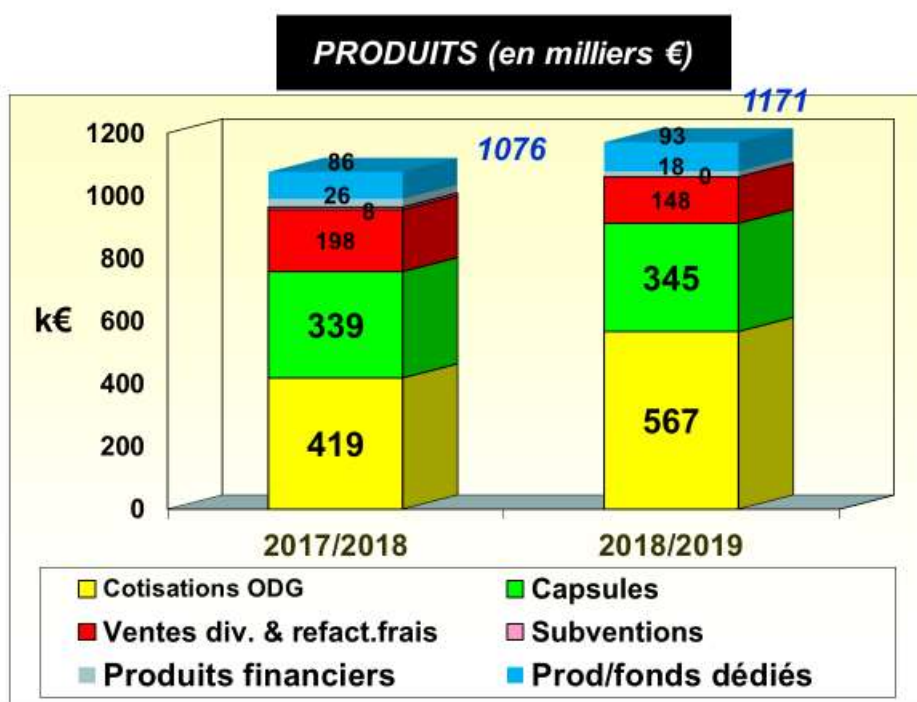
6. Compte-rendu financier 2018/2019

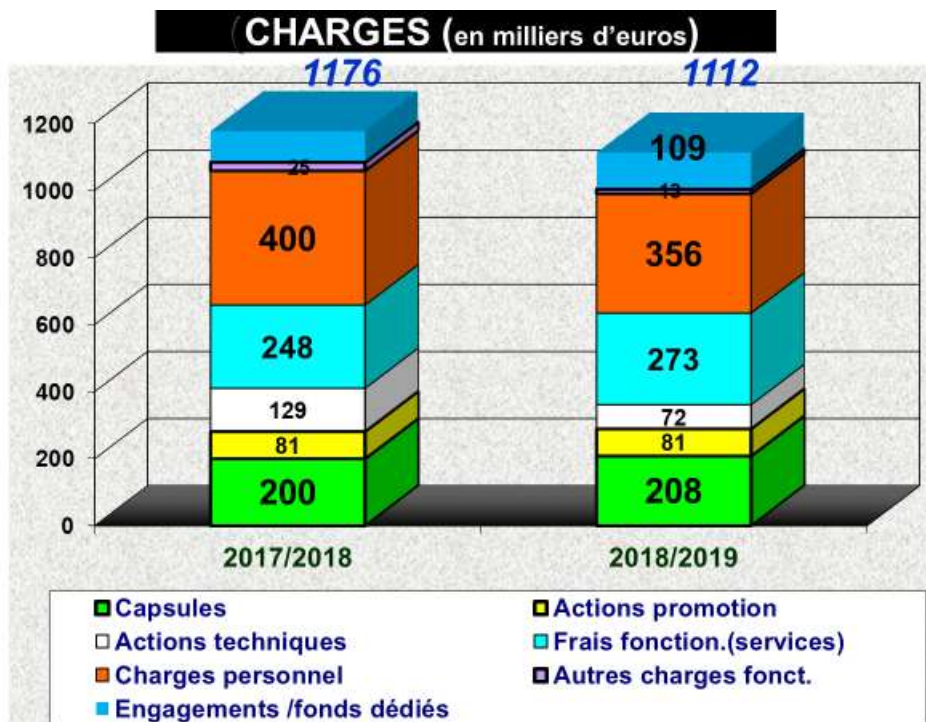
Ces éléments sont présentés par Laurent PICQ, expert-comptable et Alain QUEYRAL, le trésorier de la FVBD. Exercice couvrant la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les cotisations



Les Produits en milliers d'€

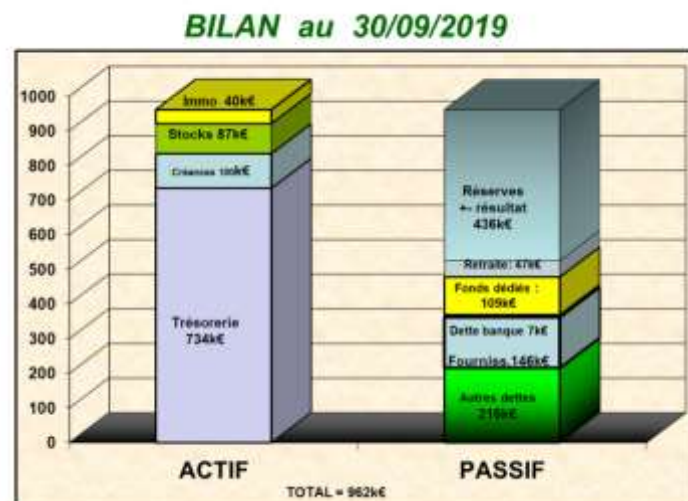




Fonds dédiés des sections

FVB – Fonds dédiés

Sections	Montant initial	Fonds restant au 30/9/2018	Utilisation / excédent sur l'ex 18/19	Fonds restant au 30/9/2019
BERGERAC	63 797€	41 853€	+8 261€	50 114€
ROSETTE	1 000€	3 848€	+930€	4 778€
PECHARMANT	13 458€	10 523€	+65€	10 588€
MONBAZILLAC	34 387€	6 880€	+10.250€	17 130€
IGP	23 798€	29 655€	-3 553€	26 102€
TOTAL	136 440€	92 758€	+15 954€	108 712€



7. Rapports annuels du commissaire aux comptes.

Exposé par Monsieur Jérôme PETIT du Cabinet « La Brégère ».

8. Rapport moral du président.

Nous sommes assiégés...

Notre beau Périgord est un superbe pays de châteaux forts. Ici nous avons toujours su nous défendre face aux agressions, l'histoire même de notre viticulture trouve bon nombre de ses sources et de ses fondements par la résistance et la conquête. Même la perte de nos positions s'est toujours trouvée compensée par l'ouverture à de nouveaux espaces.

Mais nous sommes cette fois ci bien assiégés :

- Le contexte international est si difficile et nous ne voyons pas clair :
 - ✓ Quid du Brexit ?
 - ✓ La situation à Hong Kong s'enlise.
 - ✓ La Chine marque depuis un bon moment le pas, nos confrères de l'hémisphère Sud semblent mieux se défendre. L'apparition du nouveau coronavirus à Wuhan étendu au monde ne va pas nous aider.
 - ✓ Les taxes de 25% sur les vins aux USA s'installent.
- Le marché français et en particulier celui de la Grande Distribution continue sa déprise. Les résultats des foires aux vins sont décevants.
- Nos grands vignobles voisins traversent une crise terrible qui nous impacte forcément.
- Pour couronner le tout, force est de constater que nos plus farouches ennemis sont dans le fruit. Il y a en France une volonté de casser la consommation de vin, en témoigne le Dry January et les attaques incessantes dont nous faisons l'objet.
- De plus la viticulture est la plus grande des victimes des ZNT (Zones non traitées), ainsi nos gouvernants ont-ils pris des mesures incompréhensibles et surtout difficilement applicables sur le terrain, sans en mesurer et en assumer les conséquences.

Il n'est pas dans nos habitudes de rester les bras ballants, pour ma part le pessimisme n'est pas de mise. Nous devons nous remotiver et continuer sans cesse le combat.

Ainsi, rester groupés et nous serrer les coudes va de soi. Faire preuve de solidarité envers les plus faibles d'entre nous est indispensable, nous l'avons prouvé face au gel de 2017, nous continuons le plan de soutien à la viticulture sous d'autres formes (par exemple la démarche transmission est avant tout une attitude d'écoute et de suivi, appuyez-vous dessus).

Nous travaillons à l'adaptation environnementale de nos exploitations et de nos produits, nous avons un peu d'avance en Bergerac et Duras, il faut la garder pour assurer notre image et nos marchés.

Face aux baisses incessantes de récolte et à l'amaigrissement de nos ressources financières, nous avons à mettre encore plus en ordre de marche et d'action nos structures professionnelles en les adaptant encore et toujours. Nous savons pouvoir compter sur nos forces vives et nos équipes.

En cette journée pour la viticulture Bergeracoise et Duracquoise, je me permets au nom de vous tous, vignerons, de m'adresser solennellement et fortement à nos interlocuteurs et partenaires :

- A l'état et ses représentants, aux élus politiques : la situation est grave : aidez-nous, prenez vos responsabilités, et surtout facilitez nous la vie et arrêtez d'entraver chaque jour toujours plus notre activité.
- Parlez-nous et répondez à nos demandes, et ce au plus haut niveau. Nous avons vraiment la désagréable impression d'être ignorés, voire sacrifiés.
- Compensez totalement les taxes USA, aidez-nous comme vous aidez Airbus.
- Éclairez-nous et aidez-nous encore plus par la négociation d'accords commerciaux internationaux vraiment gagnant-gagnant. Allégez l'accès aux aides déjà existantes à l'export et au commerce auxquelles nous ne pouvons plus souscrire : les dossiers sont trop complexes à monter, les aides imposent des normes injustifiées, et la rudesse des contrôles qui s'en suivent découragent les plus tenaces.
- Aidez-nous à travailler sur la promotion de nos produits, dont la consommation s'inscrit dans la modération, le plaisir de vivre et une certaine idée hédonique de la vie, non pas dans la frustration, les interdictions et autres attitudes culpabilisantes.
- Concernant les ZNT, arrêtez les bêtises :
 - ✓ Soit les produits sont dangereux et à ce moment-là interdisez les partout au moins en Europe et pour tous les usages. Il est insupportable de voir des molécules par exemple interdites en culture et autorisées en application vétérinaire, domestique, sanitaire ou industrielle... C'est quand même dingue...
 - ✓ La liste des produits de bio contrôle doit impérativement être ouverte au Cuivre, seul moyen de lutte à ce jour efficace contre le mildiou de la vigne en AB, on n'a pas l'air d'en prendre le chemin.
 - ✓ Par nos efforts de réduction de la dérive réduisez nous les ZNT par des actions effectives et efficaces. Subventionnez facilement et très fort l'investissement dans des appareils adaptés et soutenez leur fonctionnement qui génère de fortes contraintes. Promouvez la mise en place de haies et de filets antidérive.
 - ✓ Surtout, l'agriculture ne peut être la seule à reculer. Nos voisins doivent aussi reculer, nous demandons la réciprocité. Si nous reculons de 10 m, ils doivent aussi reculer de 10 m, la base de la limite de propriété n'est pas supportable pour nous. Pourquoi financerions-nous les zones tampon : quid des impôts fonciers, des fermages, du CVI et de la vraie surface en vigne, qui va payer le recul des vignes pour refaire tous les piquets de bout et toutes les tournières, et les autres charges d'entretien ?
 - ✓ Les documents d'urbanisme devraient tous être revus d'un seul coup par la loi, c'est possible puisque cela a été fait pour faire reculer l'agriculture. En tout cas vous pouvez compter sur nous pour refuser voire attaquer les documents d'urbanisme non conformes aux ZNT, je vois encore des maisons à Bergerac se construire au ras des vignes...

De plus, concernant l'application des ZNT, si rien n'est fait nous risquons de devoir interdire l'accès à nos vignes et à nos champs. Ce serait dramatique pour les bons rapports de voisinage. Plus largement sur un plan touristique et plus basiquement pour la vie de tous les jours. Je vois bien des haies s'élever partout au niveau des champs, boucher la vue de nos voisins, toutes les promenades et sentiers pédestres fermés... Nous pourrions aussi refuser de recevoir les eaux usées de nos voisins, fermer la chasse, ne plus étendre de matières organiques, laisser pousser les ronces, ne plus servir non plus de zone de protection contre les incendies, etc...

Nous ferions mieux de continuer à apprendre à vivre ensemble, nous sommes ouverts pour améliorer nos pratiques, travailler dans la transparence, à condition que ceci ne soit pas toujours dans le même sens. Le travail autour des chartes de bon voisinage doit absolument aller dans ce sens, nous ne pourrions pas accepter qu'il en soit autrement.

Encore une fois, arrêtons de stigmatiser les agriculteurs... L'agribashing nous fait beaucoup de mal, nous ne pouvons pas continuer à travailler dans ces conditions.

En bref, nous avons du travail, il faudra tous s'y mettre, car nous ne pourrions pas rester sans cesse les gentils paysans qui nourrissent à pas cher le monde, tout en entretenant le paysage ou l'on peut aussi se promener tranquillement et gratuitement...

Revenons à nos bases et nos fondamentaux du métier. Le millésime 2019 n'aura pas été de tout repos à la vigne, encore par trois fois des gelées de début de saison, un printemps très humide délicat à gérer au niveau des maladies qui a conduit à une floraison difficile, un épisode de grêle très violent le 6 juillet et une sécheresse estivale terrible, le tout nous aura donné une récolte peu volumique mais qualitative.

Tout pourrait sembler bien aller car nous sommes à l'équilibre entre notre production et nos ventes. Nous tenons nos positions sur nos marchés et nos vins se défendent relativement bien. Mais les cours ne suivent plus, ça devient très difficile pour certains d'entre nous. Voici la double punition : faibles volumes et prix en chute, le résultat de la multiplication pour tenir les chiffres d'affaires est sévère. Ça ne va pas pouvoir durer très longtemps. Pour ceux d'entre vous qui avez le plus de mal, même si je sais que ce n'est pas facile, faites-vous connaître de nos équipes que l'on puisse au moins vous soutenir.

Ces difficultés nous renforcent dans notre volonté de vraiment continuer le travail de valorisation par la segmentation : être plus compétitifs et plus dans les tendances des marchés pour nos productions régionales, et chercher de la valeur sur nos vins de niche. Nous avons vraiment une carte à jouer. L'originalité, la qualité, l'authenticité et la production dans le plus strict respect de l'environnement sont là. Si nous mouillons tous la chemise commercialement, il n'y a pas de raison de ne pas y arriver.

Nous pouvons aussi être fiers à Bergerac et à Duras de voir arriver une jeune génération de vignerons courageux, entreprenants, audacieux et originaux. Nous travaillons dans nos instances d'arrache-pied pour les aider. Merci de votre soutien, nous avons le devoir de leur tracer des perspectives claires par une vision plus sereine et apaisée de nos métiers. Il en va de l'avenir de nos exploitations et de notre viticulture.

Eric CHADOURNE

9. Vote du quitus de gestion.

- ✓ Approbation des comptes
- ✓ Affectation du résultat (au report à nouveau)
- ✓ Vote du Quitus de Gestion
- ✓ Utilisation du bulletin reçu avec le pouvoir ou vote à main levée

Résultat du vote :

10. Présentation du budget 2019/2020

La base du budget 2019/2020 repose sur les superficies et les volumes de la récolte 2019 :

	Superficies	Volumes
AOC du bergeracois	9 960 ha	384 705 hl
AOC Côtes de Duras	1 417 ha	76 253 hl
IGP Périgord	416 ha	21 329 hl

Pour info, les productions hors ODG :

VSIG Rouge	249	52,82	13152
VSIG Rosé	103	56,63	5833
VSIG Blanc	242	47,61	11521
Jus de raisin	19	59,95	1139
Total VSIG	613		31645
IGP Atlantique Rouge	82	94,76	7770
IGP Atlantique Rosé	63	58,08	3659
IGP Atlantique Blanc	96	82,25	7896
Total VSIG	241		19325

Estimation des cotisations 2019/2020 :

IG	Récolte prévisionnelle au 8/01/2020			Cotisations		budget prévisionnel 2018/2019 volumes	budget prévisionnel 2018/2019 superficies
	superficies	rdt moyens	volumes	hl	ha		
Bergerac Rouge	3714	39,55	146872	0,70	14,00	102 810,40 €	51 996,00 €
Bergerac Rosé	1027	45,87	47110	0,70	14,00	32 977,00 €	14 378,00 €
Côtes de Bergerac Rouge	113	33,75	3814	0,80	14,00	3 051,20 €	1 582,00 €
Montravel Rouge	22	34,23	753	0,80	14,00	602,40 €	308,00 €
Pécharmant	443	37,90	16788	0,80	14,00	13 430,40 €	6 202,00 €
Ensemble des Rouges	5319		215337			152 871,40 €	74 466,00 €
Bergerac Sec	982	47,79	46928	0,70	14,00	32 849,60 €	13 748,00 €
Côtes de Bergerac Blanc	1157	44,97	52028	0,70	14,00	36 419,60 €	16 198,00 €
CBB issus du coef. K			341	0,70	14,00	238,70 €	- €
Montravel Sec	80	41,76	3341	0,80	14,00	2 672,80 €	1 120,00 €
Haut Montravel	1	3,50	3,5	0,80	14,00	2,80 €	14,00 €
Côtes de Montravel	32	37,41	1197	0,80	14,00	957,60 €	448,00 €
Rosette	39	33,59	1310	0,80	14,00	1 048,00 €	546,00 €
Monbazillac	2255	27,59	62216	0,80	14,00	49 772,80 €	31 570,00 €
Monbazillac SGN	71	22,17	1574	0,80	14,00	1 259,20 €	994,00 €
Saussignac	24	17,92	430	0,80	14,00	344,00 €	336,00 €
Ensemble des Blancs	4641		169368,5			125 565,10 €	64 974,00 €
Total AOC bergeracois	9960	38,63	384705,5			278 436,50 €	139 440,00 €
Côtes de Duras Rouge	715	52,27	37370	0,80	16,00	29 896,00 €	11 440,00 €
Côtes de Duras Rosé	178	58,38	10391	0,80	16,00	8 312,80 €	2 848,00 €
Côtes de Duras Blanc sec	495	54,85	27149	0,80	16,00	21 719,20 €	7 920,00 €
Côtes de Duras Blanc moelleux	29	46,31	1343	0,80	16,00	1 074,40 €	464,00 €
Total Côtes de Duras	1417		76253			61 002,40 €	22 672,00 €
Total AOC	11377	40,52	460958,5			339 438,90 €	162 112,00 €
IGP Périgord Rouge	240	47,66	11438	0,50	14,00	5 719,00 €	3 360,00 €
IGP Périgord Rosé	92	60,58	5573	0,50	14,00	2 786,50 €	1 288,00 €
IGP Périgord Blanc	84	51,40	4318	0,50	14,00	2 159,00 €	1 176,00 €
Total IGP	416		21329			10 664,50 €	5 824,00 €
Total global	11793		482287,5			350 103,40 €	167 936,00 €
							518 039,40 €

Budget prévisionnel 2019/2020

- ✓ Produits = 1 107 800 €
- ✓ Charges Totales = 1 145 200 €
- ✓ Résultat prévisionnel = - 37400 €
- ✓ Voir détail pages suivantes

	réalisé 2016/2017	réalisé 2017/2018	prévisionnel 2018/2019	Réalisé 2018/2019	prévisionnel 2019/2020	
Cotisations ODG à l'hectolitre AOC Bergeracois	369,0 €	204,3 €	335,70 €	329,30 €	278,40 €	a
Cotisations ODG à l'hectolitre AOC Duras	60,0 €	50,7 €	56,30 €	56,30 €	61,00 €	b
Cotisation ODG à l'hectolitre IGP Périgord	14,0 €	5,5 €	13,30 €	13,20 €	10,70 €	c
Cotisations ODG à l'hectare AOC Bergeracois	114,0 €	124,4 €	133,60 €	131,60 €	139,40 €	d
Cotisation ODG à l'hectare AOC Duras	23,5 €	26,8 €	21,80 €	21,90 €	22,70 €	e
Cotisation ODG à l'hectare Igp Périgord	3,5 €	3,5 €	4,70 €	4,70 €	5,80 €	f
Cotisation prospection vignes hors AOC	3,4 €	1,0 €	4,00 €	7,80 €	6,00 €	
Cotisations vinificateurs	2,6 €	2,8 €	2,50 €	2,80 €	2,80 €	g
Ventes capsules	368,0 €	339,0 €	300,00 €	345,40 €	300,00 €	
Ventes diverses	72,0 €	55,2 €	25,00 €	40,30 €	10,00 €	h
Refacturation au IVBD	16,6 €	18,3 €	18,00 €	15,80 €	16,00 €	i
Refacturations diverses	17,0 €	121,8 €	46,00 €	33,50 €	35,00 €	j
Produits financiers	19,0 €	26,0 €	18,00 €	18,00 €	14,00 €	
Remboursement frais formation	- €		3,00 €	4,20 €	4,00 €	
Produits divers	1,0 €	0,7 €	- €	- €	- €	
Subventions publiques	44,6 €	7,5 €	64,80 €	- €	48,00 €	
Fonds dédiés	79,8 €	86,0 €	92,80 €	92,80 €	109,00 €	k
Recettes des sections			- €	46,30 €	45,00 €	
Reprises et transfert de charges	12,0 €		- €	5,70 €	- €	
Produits exceptionnels			- €	1,50 €	- €	
TOTAL PRODUITS	1 220,0 €	1 073,5 €	1 139,50 €	1 171,10 €	1 107,80 €	
Achat capsules	214,0 €	200,1 €	180,00 €	207,80 €	180,00 €	
Achats fournitures	8,0 €	7,0 €	8,00 €	7,00 €	7,00 €	
Electricité, eau	10,0 €	8,0 €	9,00 €	7,30 €	8,00 €	
Loyer Pôle viticole + Maison des vins de Duras	78,0 €	81,0 €	83,00 €	83,40 €	85,00 €	
Gaz-oil	3,0 €	4,0 €	5,00 €	3,60 €	4,00 €	
Location matériel	6,0 €	6,0 €	6,00 €	6,00 €	10,00 €	l
Entretien immeuble	10,0 €	11,0 €	12,00 €	11,30 €	12,00 €	
Entretien maintenance	25,0 €	29,0 €	27,00 €	44,10 €	22,00 €	m
Assurances	5,0 €	5,0 €	5,00 €	4,40 €	4,50 €	
Formation du personnel	1,0 €	- €	6,00 €	9,20 €	9,00 €	
Honoraires	15,0 €	12,0 €	12,00 €	8,80 €	10,00 €	n
Partenariat INAO pour défense des AOC	- €	1,0 €	4,00 €	2,20 €	4,00 €	
Réception	1,0 €	2,0 €	2,00 €	3,40 €	6,00 €	o
Voyages et déplacements	24,0 €	26,5 €	26,00 €	20,70 €	22,00 €	p
Affranchissements / courrier	19,0 €	15,5 €	16,00 €	13,50 €	15,00 €	
Téléphone	7,0 €	7,0 €	8,00 €	7,20 €	7,50 €	
Documentation générale et congrès	1,0 €	2,0 €	2,00 €	3,10 €	3,00 €	
Actions de promotion	83,0 €	16,0 €	10,00 €	10,80 €	10,00 €	q
Actions des sections				30,40 €	30,00 €	r
Achat de vins	41,0 €	52,0 €	21,00 €	31,40 €	- €	
Concours des vins de Bergerac	2,0 €	2,0 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
Matériel publicitaires	17,0 €	8,0 €	4,00 €	8,00 €	8,00 €	
Actions techniques	20,0 €	103,0 €	184,10 €	71,90 €	147,20 €	s
Convention CA24	6,0 €	6,0 €	- €	- €	- €	
ADELFA	16,0 €	8,0 €	- €	- €	- €	
Indices maturité	8,0 €	8,0 €	- €	- €	- €	
Contrôle Interne IGP	3,0 €	2,5 €	3,00 €	2,30 €	3,00 €	
Frais stages dégustation	5,0 €	- €	- €	- €	- €	
Cotisations professionnelles (fédé 24/47)	24,0 €	24,5 €	25,00 €	23,60 €	24,00 €	t
Charges de personnel	404,0 €	400,0 €	365,00 €	355,70 €	360,00 €	
Dotations amortissements et provisions	16,5 €	24,0 €	20,00 €	13,30 €	18,00 €	u
Impôts et taxes	3,5 €	3,7 €	3,70 €	6,70 €	7,00 €	
Frais divers	1,0 €	1,5 €	- €	1,00 €	- €	
Pertes sur créances	6,0 €	- €	- €	- €	- €	
Frais financiers	2,0 €	2,3 €	3,00 €	2,90 €	3,00 €	
Engagements sur fonds dédiés	86,0 €	93,0 €	92,80 €	109,00 €	124,00 €	
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL CHARGES	1 171,0 €	1 171,6 €	1 144,60 €	1 112,00 €	1 145,20 €	
RESULTAT NET	49,0 €	- 98,1 €	- 5,10 €	59,10 €	- 37,40 €	

	2016	2017	2018	2019
a - récolte AOC 24 (hl)	512 867,00	283 896,00	465 037,20	384 705,50
b - récolte AOC Duras (hl)	75 104,00	63 353,00	70 303,70	76 253,00
c - récolte IGP (hl)	28 803,00	11 053,00	26 552,34	21 329,00
d - superficie AOC 24 (ha)	10 253,00	10 374,00	10 273,57	9 960,00
e - superficie AOC Duras (ha)	1 227,00	1 489,00	1 282,81	1 417,00
f - superficie IGP (ha)	330,00	291,00	365,98	416,00

g - 9 vinificateurs

h - objet de promotion, textiles, vins à IVBD, cahiers de chais, BIB, location de salles...

i - convention annuelle pour prestations de services (manifestations de promo et gestion du stock-outil vin et matériel)

j - CGA, Concours de Bergerac, Concours d'Aquitaine, copies, timbres, Diagnositics...

k - voir le tableau ci-dessous

Syndicats	Montant initial	Fond à engager	Utilisation en cours	recettes	Fonds restants à engager
		au début de l'exercice	de l'exercice		en fin d'exercice
BERGERAC	63 797,04	41 853,05	11 130,39	2 869,49	50 113,95
ROSETTE	1 000,00	3 848,06	1 478,68	548,31	4 778,43
PECHARMANT	13 457,92	10 522,82	345,00	280,16	10 587,66
MONBAZILLAC	34 387,10	6 879,84	33 418,80	23 169,12	17 129,52
IGP	8 077,52	13 847,73	-	3 584,00	10 263,73
IGP	15 720,25	15 806,79	31,61	-	15 838,40
TOTAUX	136 439,83	92 758,39	46 404,48	30 451,08	108 711,69

l - nouveau matériel en location : copieur et téléphonie

m - voir tableau

n - cabinet comptable, commissariat aux comptes et avocats

o - intègre les vins pour les AG, réunion, dégustations...

p - Présidents, directeur, technicienne, divers administrateurs

q - divers concours, petit matériel de promotion pour la FVBD...

r - détail actions des sections

Section Bergerac

Section Pécharmant

Section Rosette

Section Monbazillac

Section IGP

Section Saussignac

Section Duras

Section Montravel

TOTAUX

s - actions techniques 2018/2019

actions techniques 2019/2020					
Postes	Charges prévisionnelles	Financements FVBD	Financements sections	Financements autres	structures
Batviti 24	15 000,00	7 500,00		7 500,00	CD 24
Batviti 47	7 500,00			7 500,00	CD47
Convention CA24	6 000,00	6 000,00			
Indice de maturité	8 000,00	8 000,00			
Formation des dégustateurs	9 600,00	9 600,00			
Achat des vins pour form. Dégust.	1 000,00	1 000,00			
Conservatoire cépage Mérille	6 363,00	6 363,00			
Etude CBR + DGC	12 000,00	12 000,00			
Agroenvironnement Pécharmant	52 220,00	16 620,00		35 600,00	RNA+vitirev
Communication technique	3 000,00	3 000,00			
Doc, colloque, formation...	1 500,00	1 500,00			
SIG	5 000,00	5 000,00			
Diagnostics conseil (10 x 1800)	18 000,00			18 000,00	
Diverses actions	2 000,00	2 000,00			
	147 183,00	78 583,00		68 600,00	

t - CNAOC + BAR + QB + FOQP + AANA

Rappel des résultats antérieurs

- 2018/2019 : + 59100
- 2017/2018 : -98100
- 2016/2017 : +49000
- 2015/2016 : +16500
- 2014/2015 : -36460
- 2013/2014 : -132020
- 2012/2013 : -12370
- 2011/2012 : +13130
- 2010/2011 : +48300
- 2009/2010 : +59700

Résultat décennal
moyen

-3 322 €

Vote du budget

11. Renouvellement des administrateurs

Conformément à l'article 20 des statuts votés le 28 janvier 2014 et modifié le 7 avril 2015, il sera procédé au renouvellement des administrateurs de la FVBD, par section, lors de l'AG annuelle de janvier.

Les administrateurs sortants devront se positionner avant la date de l'AG. Les adhérents seront informés par le biais de la convocation et pourront faire acte de candidature par écrit (courrier, fax ou courriel) 48 heures avant l'AG. Les candidats devront être issus des différents comités de section.

Les renouvellements se feront selon le rythme suivant :

- ✓ **2020 : 7 administrateurs de la section Monbazillac, 3 administrateurs de la section Montravel et 2 administrateurs de la section IGP Périgord,**
- ✓ **2021 : 6 administrateurs de la section Côtes de Duras, 4 administrateurs de la section Pécharmant, 1 administrateur de la section Saussignac et 1 administrateur de la section Rosette.**
- ✓ **2022 : 16 administrateurs de la section Bergerac,**

Section Monbazillac – 7 postes

Administrateurs sortants candidats :

- ✓ Sylvie ALEM
- ✓ Guillaume BAROU
- ✓ Daniel DUPERRET
- ✓ Benoît GERARDIN
- ✓ Annette GOULARD
- ✓ Jean-Marie LABAYE
- ✓ Joël LAJONIE

Section Montravel – 3 postes

Administrateurs sortants candidats :

- ✓ Patrick BARDE
- ✓ Daniel HECQUET
- ✓ Quentin DEFFARGE

Section Périgord – 2 postes

Administrateurs sortants candidats

- ✓ Laurent JOU DE LAS BORJAS
- ✓ Arnaud LAPOUGE

Merci de votre attention.

Les évènements des appellations en 2019



FVBD

Fédération des Vins de Bergerac et Duras

FVBD

Pôle Viticole – ZA Vallade sud

24112 BERGERAC cedex

Tel 05.53.24.71.77 – fax 05.53.24.98.48

contact@fvbd.fr

site internet : www.fvbd.fr